



TOUS EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE 14 JUIN

Depuis 3 mois, le front unitaire des sept organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL exige le retrait de la loi Travail tandis que le gouvernement reste sourd aux revendications et passe en force pour imposer le démantèlement du Code du travail. Dans la grève, dans les blocages, les manifestations, l'unité des salariés avec leurs organisations syndicales ne faiblit pas.

Qu'est-ce que la hiérarchie des normes ?

L'inversion de la hiérarchie des normes est au cœur du projet de loi Travail avec notamment son article 2 qui suscite une large opposition.

L'inversion des normes permettrait à un accord d'entreprise moins favorable aux salariés de déroger au droit du travail inscrit dans la loi et aux conventions collectives, alors que jusqu'à présent quand un accord d'entreprise est signé, il ne peut qu'améliorer du point de vue des salariés les dispositions contenues dans l'accord de branche.

Dans un contexte de chômage élevé, le patronat pourrait obtenir la signature d'accords d'entreprise qui augmente le temps de travail tout en baissant la rémunération ; ces accords primeraient sur le Code du Travail.

Sommes-nous concernés à la DGFIP ?

La même philosophie prévaut dans les orientations applicables à la fonction publique et à la DGFIP. La question du coût du travail des agents de la fonction publique est posée comme se pose celle du coût du travail des salariés du privé. Le rapport Laurent sur le temps de travail préconise une hausse effective de la durée du travail et la suppression de certaines dispositions (jours de fractionnement, journée d'autorisation d'absence exceptionnelle, ...) pour faire face à la baisse des effectifs et poursuivre les suppressions d'emploi.

Le dispositif PPCR (parcours professionnels, carrière, rémunération) organisant la mobilité des fonctionnaires, complété du nouveau dispositif sur le régime indemnitaire (RIFSEEP) avec le retour à l'individualisation de la rémunération, participe de la même logique.

L'administration évoque une « *gestion RH au plus proche des agents* », des « *horaires d'ouverture au plus proche des besoins des usagers* ». Le mouvement de déconcentration des pouvoirs de décision au niveau local est déjà en marche ; les exemples sont nombreux de décisions en local : gel des postes, restructurations/fusions de nos services, découpage des RAN...

La logique de la loi Travail leur permettrait d'aller plus loin dans de nombreux domaines (temps de travail, règles d'affectation, ...)

- ✓ **pour le retrait de la loi Travail**
- ✓ **pour l'arrêt des suppressions d'emploi et des restructuration/fusions de service**
- ✓ **pour s'opposer à l'individualisation des carrières et des rémunérations**

TOUS EN GREVE LE 14 JUIN

(Inscrivez-vous pour la manifestation à Paris auprès des militants CGT et FO)